

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'AMF, L.521-2 et R 521-1 du Code des assurances ainsi que R.519-20 du Code monétaire et Financier. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous accompagner, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

**EXPERTIS GESTION PRIVÉE**, 25 rue Lauriston, 75116 Paris.

SARL au capital de 9 900 euros enregistrée au RCS de Paris sous le n° 522 016 013 00040.

Représentée par Grégory Rossi, Gérant.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Expertis Gestion Privée est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (Orias) sous le n°10 056 331 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <http://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** susceptible de fournir des conseils en investissements de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, par opposition à la définition du « conseil indépendant » telle que précisée à l'article L.541-8-1 7° du Code Monétaire et Financier, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (**AMF**), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

**Courtier en Assurance (COA)**, adhérent de l'Anacofi Courtage, association professionnelle agréée par l'ACPR, positionné dans la catégorie B au sens de l'article L.521-2 II 1° b) du Code des assurances et à ce titre n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans être en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. La liste des compagnies d'assurances avec lesquelles nous pouvons travailler est présente ci-après.

Dans le cadre de son activité de distribution de produits d'assurance, le conseiller :

- fournit au client une prestation de conseil lui permettant de proposer un contrat approprié et cohérent avec ses besoins et exigences ;
- peut proposer au client un service de recommandation personnalisée consistant à expliquer au client pourquoi, parmi plusieurs contrats d'assurance ou options au sein d'un même contrat, plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences ou besoin.

**Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (MIOBSP)**, adhérent de l'Anacofi Courtage, association professionnelle agréée par l'ACPR mandaté par PRIMONIAL 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris, MOBSP immatriculé à l'Orias sous le 07023148.

Dans le cadre de son activité d'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement, le conseiller ne fournit pas de conseil sur des contrats de crédit immobiliers au sens de l'article L 519-1-1 du Code Monétaire et Financier

EXPERTIS GESTION PRIVÉE - SARL au capital de 9 900 € - RCS PARIS 522 016 013. Activités de Conseil en Gestion de Patrimoine. Code NAF : 6832A - Immatriculé à l'ORIAS sous le n°10056331 en tant que CIF, COA et MOBSP ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Adhérent à l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF et à l'ANACOFI Courtage association agréée par l'ACPR - Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds pour compte de tiers - Carte professionnelle n°CPI 9101 2016 000 004 944 délivrée par la CCI de Paris Ile de France - Responsabilité civile professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD (police 114240090) - 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72 030 Le Mans Cedex 9.

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR.

SIÈGE SOCIAL : 25 rue Lauriston - 75 116 Paris - Tél. : 01.45.22.50.55 - [backoffice@expertis-gp.fr](mailto:backoffice@expertis-gp.fr) - [www.expertis-gp.fr](http://www.expertis-gp.fr)

*Expertis Gestion Privée s'engage à respecter et à protéger l'entière confidentialité des informations personnelles, fiscales et patrimoniales délivrées par ses clients, et en particulier à empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à les recevoir.*

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (**ACPR**) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr).

**Activité d'agent immobilier (Carte T)**, Carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 9101 2016 000 004 944 délivrée par la CCI de PARIS. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.  
 Cette activité est contrôlable par la DGCCRF.

Le Cabinet Expertis Gestion Privée, dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'**ANACOFI**, de l'**ANACOFI-CIF** et de l'**ANACOFI Courtage**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances, souscrites auprès de :

MMA IARD Assurances Mutuelles (MMA IARD)  
 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72 030 Le Mans Cedex 9  
 Pour des montants de 110 000 € à 3 000 000 € - Police N°114.240.090 – Adhérent N°227943

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	2 500 €	3 000 €	2 500 €	2 500 €
Garanties Financières	N/A	115 000 €	115 000 €	110 000 €

Le Cabinet, s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou [www.anacofi-cif.fr](http://www.anacofi-cif.fr).

## PARTENAIRES

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
Apicil	Assureur	Convention cadre de distribution	Rétrocession
Entoria	Courtier grossiste	Protocole de collaboration	Commission
April	Courtier grossiste	Convention de partenariat	Commission
Afi Esca	Assureur	Convention de courtage	Commission
Iassure	Assureur	Contrat de co-courtage et de distribution	Commission
UAF Life Patrimoine	Assureur	Convention de distribution	Commission et Rétrocession
Vie Plus	Courtier	Protocole d'accord/de courtage	Commission
Primonial	Assureur	Convention de partenariat	Commission
OneLife	Assureur	Convention de courtage	Commission
Gresham Banque	Banque	Convention de distribution	Commission
Aplus Finance	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
France Valley	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
Fiducial Gérance	Société de gestion	Convention de distribution	Commission

EXPERTIS GESTION PRIVÉE - SARL au capital de 9 900 € - RCS PARIS 522 016 013. Activités de Conseil en Gestion de Patrimoine. Code NAF : 6832A - Immatriculé à l'ORIAS sous le n°10056331 en tant que CIF, COA et MOBSP ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Adhérent à l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF et à l'ANACOFI Courtage association agréée par l'ACPR - Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds pour compte de tiers – Carte professionnelle n°CPI 9101 2016 000 004 944 délivrée par la CCI de Paris Ile de France – Responsabilité civile professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD (police 114240090) - 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72 030 Le Mans Cedex 9.

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR.

SIÈGE SOCIAL : 25 rue Lauriston – 75 116 Paris - Tél. : 01.45.22.50.55 – [backoffice@expertis-gp.fr](mailto:backoffice@expertis-gp.fr) - [www.expertis-gp.fr](http://www.expertis-gp.fr)

Expertis Gestion Privée s'engage à respecter et à protéger l'entière confidentialité des informations personnelles, fiscales et patrimoniales délivrées par ses clients, et en particulier à empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à les recevoir.

Eres	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission
La Financière de l'Echiquier	Société de gestion	Convention de partenariat	Rétrocession
Perial AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
Sofidy	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
Corum AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
Paref Gestion	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocession de Commission
IVO Capital Partners	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
Altaroc	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocession
ClubFunding AM	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocession
Tylia Invest	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission
Ecofip	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission
Profina	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission
Eurazeo IM	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
Vatel Capital	Société de gestion	Convention de commercialisation	Commission
Invest Securities (SCIC 3 Colonnes)	Société de gestion	Contrat d'apporteur d'affaires	Commission
Valorissimo	Promoteur	Mandat non exclusif de commercialisation	Commission
PERL	Promoteur	Mandat unique de commercialisation	Commission
Domitys	Promoteur	Contrat cadre de commercialisation sans exclusivité	Commission
Colocatore	Promoteur	Convention d'intermédiation	Commission

Expertis Gestion Privée n'entretient aucune relation capitalistique ainsi qu'aucune relation d'affaires significative avec des établissements promoteurs de produits ou services d'investissement mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier (Sociétés de gestion, entreprises d'investissement, établissement bancaire, compagnies d'assurance...)

## NOTRE ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Tous les documents et éléments transmis au Cabinet EXPERTIS Gestion Privée seront traités avec la plus extrême confidentialité. Le Cabinet s'abstient, sauf votre accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations vous concernant, en application de l'article 325-4 du Règlement général de l'AMF.

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement relatif à la protection des données à caractère personnel les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Grégory ROSSI en tant que responsable du traitement des données afin de mener à bien la mission de conseil et de respecter les obligations

EXPERTIS GESTION PRIVÉE - SARL au capital de 9 900 € - RCS PARIS 522 016 013. Activités de Conseil en Gestion de Patrimoine. Code NAF : 6832A - Immatriculé à l'ORIAS sous le n°10056331 en tant que CIF, COA et MOBSP ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Adhérent à l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF et à l'ANACOFI Courtage association agréée par l'ACPR - Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds pour compte de tiers - Carte professionnelle n°CPI 9101 2016 000 004 944 délivrée par la CCI de Paris Ile de France - Responsabilité civile professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD (police 114240090) - 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72 030 Le Mans Cedex 9.

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR.

SIEGE SOCIAL : 25 rue Lauriston - 75 116 Paris - Tél. : 01.45.22.50.55 - [backoffice@expertis-go.fr](mailto:backoffice@expertis-go.fr) - [www.expertis-go.fr](http://www.expertis-go.fr)

Expertis Gestion Privée s'engage à respecter et à protéger l'entière confidentialité des informations personnelles, fiscales et patrimoniales délivrées par ses clients, et en particulier à empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à les recevoir.

réglementaires du Conseiller. Elles sont conservées pendant cinq ans à compter la fin de la relation contractuelle entre les parties ou de la fin des investissements réalisés suite aux préconisations effectuées par le Conseiller et sont destinées au Cabinet EXPERTIS GESTION PRIVÉE et à ses partenaires ainsi qu'aux autorités administratives, judiciaires, ou à d'autres organismes officiels et ce, à leur requête, ce que le Client reconnaît et accepte conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez exercer votre droit, d'accès de rectification d'effacement, de portabilité, ainsi que de limitation aux données personnelles vous concernant en contactant : Grégory ROSSI, 25 Rue Lauriston, 75116 PARIS ou par mail [g.rossi@expertis-gp.fr](mailto:g.rossi@expertis-gp.fr).

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL, par courrier postal : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07 ou par mail : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

## MODES DE FACTURATION ET REMUNERATION DU CABINET

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux instruments financiers (OPC) recommandés, et au titre d'une amélioration de la qualité du service fourni aux clients, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPC obligataires, monétaires ou investies en actions.

En ce sens, et selon la réglementation en vigueur, la prestation de conseil ainsi délivrée sera considérée comme **non indépendante**. Conformément aux dispositions de l'article 325-16 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, la communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Au titre de l'accompagnement du client, des honoraires de conseil seront facturés lors de la première mission de conseil, puis dans le cadre d'un contrat de suivi patrimonial, sur la base d'un forfait annuel ; une information plus précise sera fournie ultérieurement dans la lettre de mission et fera l'objet de la signature d'un contrat de suivi.

## MODES DE COMMUNICATION

Le cabinet est amené à communiquer avec le client par rendez-vous physique, courrier postal, courrier électronique, téléphone, ou visioconférence.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Pour toute réclamation, le Cabinet peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : EXPERTIS GESTION PRIVÉE – A l'attention de Grégory Rossi, 25 Lauriston, 75116 Paris

Par téléphone : 01 45 22 50 55 ou par mail : [g.rossi@expertis-gp.fr](mailto:g.rossi@expertis-gp.fr)

Le Cabinet s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir gratuitement le médiateur de la consommation suivant en fonction de l'activité concernée :

EXPERTIS GESTION PRIVÉE - SARL au capital de 9 900 € - RCS PARIS 522 016 013. Activités de Conseil en Gestion de Patrimoine. Code NAF : 6832A - Immatriculé à l'ORIAS sous le n°10056331 en tant que CIF, COA et MOBSP ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Adhérent à l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF et à l'ANACOFI Courtage association agréée par l'ACPR - Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds pour compte de tiers - Carte professionnelle n°CPI 9101 2016 000 004 944 délivrée par la CCI de Paris Ile de France - Responsabilité civile professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD (police 114240090) - 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72 030 Le Mans Cedex 9.

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR.

SIÈGE SOCIAL : 25 rue Lauriston – 75 116 Paris - Tél. : 01.45.22.50.55 – [backoffice@expertis-gp.fr](mailto:backoffice@expertis-gp.fr) - [www.expertis-gp.fr](http://www.expertis-gp.fr)

*Expertis Gestion Privée s'engage à respecter et à protéger l'entière confidentialité des informations personnelles, fiscales et patrimoniales délivrées par ses clients, et en particulier à empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à les recevoir.*

**Méiateur compétent dans les litiges avec une personne morale :**

Méiateur de l'ANACOFI  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

**Méiateurs compétents dans les litiges avec un consommateur :**Pour les activités CIF :

Madame Marielle COHEN-BRANCHE  
Méiateur de l'AMF  
Autorité des Marchés Financiers  
17, Place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02  
Site internet : [www.amf-france.org/fr](http://www.amf-france.org/fr)

Pour les activités d'assurance :

La Méiation de l'Assurance  
TSA 50110  
75441 Paris cedex 09  
Site internet : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :

Méiation de la consommation : ANM Conso  
2 rue de Colmar  
94300 Vincennes  
Site internet : <http://www.anm-conso.com>

Nous vous rappelons que les médiateurs de la consommation pour les activités assurances et IOBSP peuvent être saisis en tout état de cause, dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une première réclamation écrite adressée à notre cabinet et au plus tard dans un délai d'un an.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'Association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

**DATE ET SIGNATURE(S)**

Je soussigné(e) Madame/Monsieur ..... atteste avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation d'Expertis Gestion Privée.

Fait à ..., le ...

<b>Le(s) Client(s) Signature</b>	<b>Le Conseiller Signature / Cachet</b>

**EXPERTIS GESTION PRIVÉE** - SARL au capital de 9 900 € - RCS PARIS 522 016 013. Activités de Conseil en Gestion de Patrimoine. Code NAF : 6832A - Immatriculé à l'ORIAS sous le n°10056331 en tant que CIF, COA et MOBSP ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Adhérent à l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF et à l'ANACOFI Courtage association agréée par l'ACPR - Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds pour compte de tiers - Carte professionnelle n°CPI 9101 2016 000 004 944 délivrée par la CCI de Paris Ile de France - Responsabilité civile professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD (police 114240090) - 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72 030 Le Mans Cedex 9.

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR.

SIEGE SOCIAL : 25 rue Lauriston - 75 116 Paris - Tél. : 01.45.22.50.55 - [backoffice@expertis-gp.fr](mailto:backoffice@expertis-gp.fr) - [www.expertis-gp.fr](http://www.expertis-gp.fr)

*Expertis Gestion Privée s'engage à respecter et à protéger l'entière confidentialité des informations personnelles, fiscales et patrimoniales délivrées par ses clients, et en particulier à empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à les recevoir.*